



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2019

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven	L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 29	Étaient présents : Marc BOUTRUCHE, Céline OLIVIER, Anne GUERDER, Sébastien DUHAMEL, Myriam PIERRE, Jean-Louis DUGUE, Nicole NAOUR, Jean-Pierre ALLAIN, Pierrette PARA, Fabrice KLEIN, Pierre-Emmanuel HERVE, Hélène LANTERNIER, Jean-Luc LE FLECHER, Evelyne LE LEZ, Thierry CHAMPION, Mona PONTHER, Gérard LE VILAIN, Micheline GARGAM, Raymond BOYER, Marc COZILIS, Patrick LE PORHIEL, Danielle LE MARRE, Dominique GUEGUEIN, Marie-Pierre PERHIRIN
Présents : 24 Absent : 1 Procurations : 4 Votants : 28	Absent : Benoît BERTRAND Absents excusés ayant donné pouvoir : Linda TONNERRE à Marc Boutruche, Ludovic DINET à Raymond BOYER, Patricia GUYONVARCH à Pierrette PARA, Serge PICHON à Marc COZILIS
	Marie-Pierre Perhirin prend part au vote à partir du bordereau "Vote des taux"

La séance est ouverte à 20 h 39.

Céline Olivier est désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal du 28 février 2019	Direction Générale
---	---------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, valide le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2019.

Vote des taux	Finances
----------------------	-----------------

Considérant les bases prévisionnelles des impositions directes à savoir :

	Bases 2018	Bases 2019	Évolution des bases	Taux	Produit	
					2 018	2 019
Taxe d'habitation	13 305 931 €	13 720 000 €	1,03 %	15,60 %	2 075 725 €	2 140 320 €
Taxe foncier bâti	10 198 050 €	10 502 000 €	2,98 %	33,69 %	3 435 723 €	3 538 124 €
Taxe foncier non bâti	100 901 €	103 100 €	2,17 %	68,24 %	68 855 €	70 355 €
				Total	5 580 303 €	5 748 799 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, décide de maintenir les taux 2018 et donc de voter les taux 2019 suivants :

Taxe	Taux
Taxe d'habitation	15,60 %
Taxe foncier bâti	33,69 %
Taxe foncier non bâti	68,24 %

Subvention exceptionnelle - Jumelage AFAM	Finances
--	-----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant la volonté municipale de favoriser la vie associative locale,
 Considérant la demande de subvention présentée,

Domaine	Association	Projet	Somme demandée	Somme proposée
Culture	Association Franco-allemande	Voyage en Allemagne du 05 au 14/04/19	1 050 €	1050 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, adopte la subvention telle que présentée.

Médiathèque - Demande de subvention mobilier Hall	Finances
--	-----------------

La médiathèque a entrepris un projet de réaménagement du hall en deux tranches. La première tranche s'est déroulée en 2018, avec l'installation des automates de prêt et des banques d'accueil. La deuxième tranche est prévue en 2019, avec pour objectif de rendre le hall plus convivial et plus accessible aux publics éloignés de la culture (dispositif facile à lire, mobilier et signalétique adaptée).

Le coût du projet est évalué à 12 800 € HT. Une subvention est possible pour financer ce projet :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Mobilier et signalétique	12 800 €	DRAC	6 400 €	50 %
		Autofinancement	6 400 €	50 %
TOTAL	12 800 €	TOTAL	12 800 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC et à signer tout document afférent.

Convention PPE avec Gestel	Travaux
-----------------------------------	----------------

Les missions de RIPAME, de coordination Petite Enfance et de multi-accueil vont être réunies dans un nouvel équipement afin de constituer le Pôle Petite Enfance.

- Le RAM, créé en 2007 dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), est intercommunal depuis 2012. La commune de Quéven en assure la gestion.
- La mission de coordination Petite Enfance, également encadrée par le CEJ, est mise en place pour développer en cohérence tous les projets liés à la petite enfance sur les territoires des 2 communes. Elle est également développée depuis 2012.
- Le multi-accueil, créé en 1985, est géré par l'association Le Nid Douillet jusqu'à l'ouverture du Pôle Petite Enfance. Cette activité est reprise en régie dans le cadre du transfert de l'activité au sein du nouveau Pôle Petite Enfance.

La commune de Gestel a accepté d'accompagner ce nouveau projet notamment en participant financièrement au fonctionnement et à l'investissement de cette nouvelle structure. La convention proposé a donc pour objet de définir ces différents éléments.

ANNEXE 1

Pour l'investissement, le coût du projet est évalué à 1.297.83 € HT. Au regard des financements sollicités, le reste à charge entre les communes de Quéven et Gestel est de 462.203 € ainsi réparti :

- Quéven : 31,00 % soit 402.203 €
- Gestel : 4,62 % soit 60.000 €

Pour le fonctionnement du RIPAME, la clé reste identique à celle définie jusqu'en 2018 à savoir :

Quéven	72 %
Gestel	28 %

Pour le fonctionnement du multi-*accueil, la participation de la commune de Gestel aux charges de fonctionnement du multi-accueil est calculée sur la base du coût de 2 places de crèches sur un total de 30, déduction faite des cofinancements externes (CAF, ...).

Le coût 2019 est évalué à 7.000 € pour 12 mois soit 14.000 € pour 2 places. Pour 1 ouverture en septembre 2019, 4 mois d'activité soit 2.333,33 € x 2 donc 4.666,66 €.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, approuve le texte de la convention et autorise M. le Maire à la signer et tout document afférent.

Convention CDG 56	Direction générale
--------------------------	---------------------------

Le centre de gestion du morbihan, CDG 56, gère la carrière des agents des collectivités territoriales . Il propose également des services facultatifs aux employeurs publics :

- psychologue du travail , ergonomes
- conseil en organisation (temps de travail, tableau de bord,...)
- aide au recrutement
-

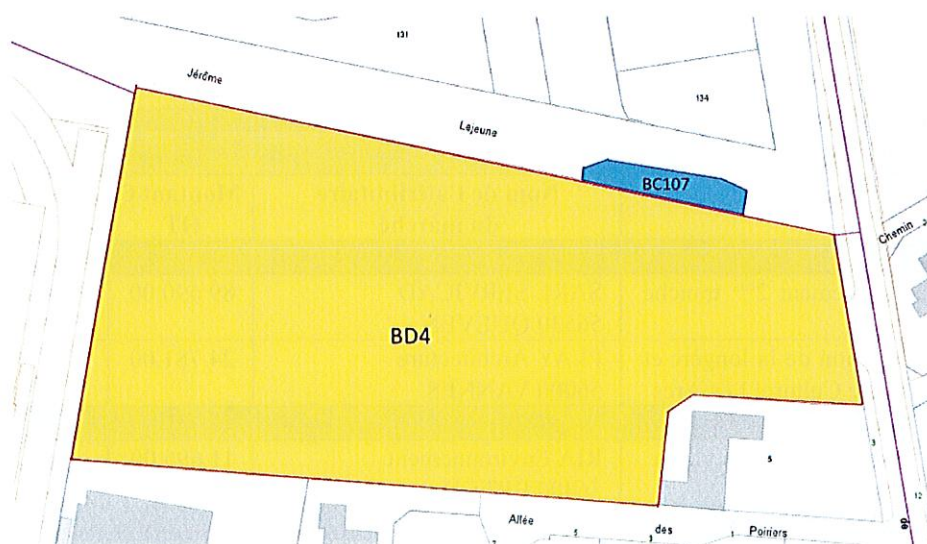
Or, l'article 261B du CGI impose que le CDG délivre ses prestations sous forme de groupement de moyens. En contrepartie, les collectivités qui souhaitent continuer à bénéficier de ces services doivent adhérer à ce groupement. Quéven en bénéficiant de certains services facultatifs du CDG, il est proposé d'approuver cette convention.

ANNEXE 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, approuve le texte de la convention et autorise M. le Maire à la signer et tout document afférent.

Modification délibération portant acquisition Minerve	Finances
--	-----------------

Le 30 mai 2018, par la délibération n°2018.060, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles BC 107 (310 m²) et BD 4 (9.837 m²). Cette acquisition est liée à la dissolution de la SCI SIAM.



Or, une erreur a été commise dans le dossier de la liquidation en y incluant à tort la BC 107, car elle n'appartient pas à la SCI SIAM, mais à une autre SCI. De ce fait, elle est exclue de cette procédure du tribunal de commerce.

Dès lors, au titre de la dissolution de l'entreprise Minerve, la commune ne peut acheter que la parcelle BD 4.

Le prix reste inchangé soit 250.000 € TTC.

Rappel du plan Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Acquisitions foncières	250 000 €	Etat Dispositif " dynamisme des villes en bretagne"	33 %	200 000 €
Frais actes provisions	50 000 €			
Démolition	250 000 €			
Aménagement public	50 000 €	Autofinancement	67 %	400 000 €
Total	600 000 €	Total	100 %	600 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, décide de modifier la délibération n°2018.060 en ce sens :

- Approuve l'acquisition de la parcelles BD 4 pour un prix de 250.000 € TTC.
- Approuve le plan de financement et autorise M. le Maire à déposer toute demande afférente.
- Le reste de la délibération resté inchangé.

Délégations du Maire	Direction générale
-----------------------------	---------------------------

Marchés de travaux, fournitures et services

Les dossiers des marchés sont consultables en Mairie, service des marchés (aux heures habituelles d'ouverture au public). Voici le tableau récapitulatif des marchés publics passés selon une procédure adaptée en décembre 2018 et lors du 1^{er} trimestre 2019.


Commune de Quéven				
Marchés publics - Décembre 2018				
Objet du marché	Nom de l'attributaire du marché	Montant € HT	Montant € TTC	Date de notification
Marché de service				
Mission de maîtrise d'oeuvre création voirie liaison Impasse Denis Papin	SARL OCEAM Ingénierie 56100 LORIENT	19 077.50	22 893.00	17/12/2018

Commune de Quéven				
Marchés publics - 1 ^{er} trimestre 2019				
Objet du marché	Nom de l'attributaire du marché	Montant € HT	Montant € TTC	Date de notification
Marché de services				
Maîtrise d'oeuvre aménagement 2 ^{ème} tranche ZAC de Croizamus	SARL SERVICAD 56530 QUEVEN	89 490.00	107 388.00	08/01/2019
Maîtrise d'oeuvre rénovation de la longère et du bloc sanitaire au Centre Culturel Les Arcs	PLAY Architecture 56000 VANNES	24 781.00	29 737.20	19/03/2019
Marché de travaux				
Curage et nettoyage du réseau eaux pluviales	RIA Environnement 56400 BRECH	11 695.00	14 034.00	18/03/2019
Marché de fournitures				
Fourniture d'engrais pour les terrains de football - années 2019-2020-2021	INCITAVERT 29140 MELGVEN	6 188.04 par année	7 410.05 par année	25/03/2019

La séance est levée à 21 h 04.

Marc Boutruche,

Maire de Quéven

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marc Boutruche', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE QUEVEN' at the top and 'MORBIHAN' at the bottom, with a central emblem.

Les annexes sont consultables à la direction générale aux heures d'ouverture de la Mairie